

Recommandation à propos des APC

9 avril 2015

Recommandation à Christoph Sorger :

« Des éditeurs commerciaux comme, notamment, Springer proposent de coupler la vente des abonnements électroniques à ses revues à des acquittements des frais de publication des articles en accès libre (APC). Ce type de contrat répond au modèle prôné par l'Académie des Sciences dans son récent rapport “Les nouveaux enjeux de l'édition scientifique”. Malgré son intérêt, il nous semble prématuré d'appliquer les recommandations de ce rapport sans en avoir étudié toutes les conséquences et les modalités d'application et sans que les institutions françaises aient une idée précise du coût actuel des frais de publication d'articles en Open Access.

De plus, dans l'hypothèse où cette voie serait suivie, il semble indispensable que cela soit fait dans le cadre d'un appel d'offre, à partir du moment où l'on peut considérer que la publication en accès libre peut constituer un marché concurrentiel, contrairement à l'acquisition de documents scientifiques. En particulier le fait de conclure un tel accord avec un seul éditeur donnerait à cet éditeur un fort avantage sur les autres et fausserait donc la concurrence.

Enfin nous considérons que le financement hybride des publications (frais abonnements et frais d'auteur), désigné par “Open Choice” chez Springer, est inacceptable et nous sommes fermement opposés à tout accord qui cautionnerait un tel système. »

Le Conseil Scientifique de l'INSMI.

Texte du groupe de travail publication :

Albert Cohen, Etienne Ghys, Catherine Goldstein, Frédéric Helein, Bruno Vallette et Anna Wojciechowska.

Recommandation approuvée par :

Marie-Claude Arnaud, Jean-Baptiste Bardet, Vincent Calvez, Albert Cohen, Saïd El Mamouni, Anne-Laure Fougères, Etienne Ghys, Catherine Goldstein, Ludovic Goudenège, Laurence Halpern, Frédéric Helein, Christine Noot Huyghe, Cyril Imbert, Gérard Laumon, Violaine Louvet, Sylvia Serfaty, Bruno Vallette, Anna Wojciechowska.